

NOTRE SEULE GARANTIE, LA LUTTE !

En retraçant rapidement l'histoire des luttes au Québec, on s'aperçoit bien vite qu'elles concordent presque parfaitement avec l'historique des gains sociaux importants. Le droit de grève, l'assurance chômage, le système de santé gratuit, les pensions de vieillesse, le réseau d'universités publiques, les Cégeps, l'aide financière aux études; toutes ces mesures sont le fruit de luttes acharnées.

Il ne suffit pas d'avoir un gouvernement progressiste pour que ce dernier soit en mesure d'appliquer ses promesses électorales. La plupart du temps, il doit faire face à des obligations économiques, à des traités internationaux et à de très forts lobbys qui travaillent tous contre lui, ou en tout cas, contre nous.

Et c'est précisément ce qu'implique de continuer la grève malgré les élections : s'arranger pour forcer la classe politique à prendre et à respecter ses engagements en matière d'éducation, les mettre dans une position telle que nous arriverons à faire pencher la balance de notre côté et non de celui des recteurs, des compagnies de recherche et des banques.

D'autre part, on a vu, dans la foulée de la contestation contre la loi 78, éclore un mouvement populaire généralisé contre les politiques néo-libérales du gouvernement. Celui-ci en sort discrédité pour des centaines de milliers de personnes, vieilles et jeunes, qui pour la première fois de leur vie sont descendues dans les rues pour défendre la justice sociale. L'une des raisons de partir en grève n'était-elle pas de porter notre message dans la société, le plus largement possible ? À cet égard, cette grève aura connu un succès sans précédent puisqu'elle est maintenant suivie et appuyée partout dans le monde : la lutte contre le néolibéralisme est partout la même et nous participons à un mouvement qui dépasse maintenant le Québec.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VISITEZ :

WWW.BLOQUONSLAHAUSSE.COM

**LA SEULE LUTTE QUE L'ON PERD
C'EST CELLE QU'ON ABANDONNE**

ET MAINTENANT, QUE FAIRE ?

À la rentrée, il faudra se demander s'il faut poursuivre la grève. Le contexte dans lequel nous prendrons cette décision est complexe. Voici quelques points incontournables qui seront certainement soulevés en assemblée générale.

La loi 78

Il y a deux conséquences de cette loi sur la grève : d'une part, elle prolonge de facto la grève jusqu'à la fin de l'été, d'autre part, elle rend sa poursuite difficile parce que toute action visant à faire grève est rendue illégale et passible d'amendes. Cette loi vise à forcer le retour en classe par l'imposition d'amendes salées pour toute entrave à la reprise des cours.

Les assemblées générales seront-elles considérées comme des manières de bloquer l'accès aux cours? Une association qui publicise sa position d'assemblée générale aura-t-elle des amendes? Les risques que nous encourrons en défiant collectivement la loi 78 sont encore flous; les membres de chaque associations auront à décider ensemble jusqu'où ils et elles sont prêts et prêtes à aller. Pour plus d'informations, consultez le dépliant du Comité légal de la CLASSE intitulé «La loi 78? Questions et réponses pour militantes et militants».



L'annulation de la session

Nous pouvons être assuré-e-s que l'annulation de la session sera la dernière de toutes les options envisageables pour le gouvernement parce que la menace d'une annulation est plus inquiétante pour lui que pour nous.

D'une part, si la session des quelque 13 451 finissantes et finissants en grève au cégep est annulée, il y aurait une hausse de 20% d'étudiants au cégep à la session suivante, ce qui est trop soudain pour que les cégeps puissent réalistement accueillir tout le monde.

D'autre part, par le mode de financement des institutions, si la session des quelques 8000 finissants et finissantes pré-universitaires des cégeps en grève est annulée, c'est autant de personnes qui ne paieront pas de frais à l'université. Partout où la session n'a pas pu être reprise, les établissements modifient le calendrier afin de récupérer la session par tous les moyens.

L'Aide financière aux études (AFE)

Lors de la reprise des cours en août, les personnes bénéficiant des prêts et bourses n'auront pas de prestations et ce, jusqu'au début de la session d'automne. La raison officielle est que l'argent prévu pour la session d'hiver a déjà été dépensé. On ne prend bien sûr pas en compte le fait qu'il faudra tout de même que les bénéficiaires mangent et payent leur loyer en attendant. La situation est tellement catastrophique que certains cégeps et universités préparent des banques d'aide alimentaire pour les aider à se nourrir.

Arrêter la grève serait en définitive la même chose que de laisser tomber ces personnes, car peu importe si la grève est reconduite ou non, elles n'auront pas plus d'aide pour la fin de la session d'hiver. Continuer la grève permettrait de faire preuve de solidarité et d'ajouter comme revendication à notre lutte le versement de cotisations de l'AFE. Cela laisserait également plus de temps aux personnes sur l'AFE pour se mettre de l'argent de côté en prévision de la rentrée en travaillant.

Les élections

Des élections seront déclenchées bientôt, si elles ne le sont pas déjà quand vous lirez ces lignes. Elles serviront entre autres à clore le débat sur la hausse des frais de scolarité. Il est donc pertinent de se demander si, comme certains et certaines le prétendent, ces élections sont un outil efficace pour continuer, voire gagner notre lutte.

Le Parti Québécois

S'il est élu, le PQ promet trois grandes choses :

- Un sommet sur l'éducation au Québec
- Le gel des frais de scolarité à 2012 avant ce sommet
- L'application du dégel des frais de 2007

Le PQ n'en est cependant pas à son premier sommet sur l'éducation. En effet, en 1996, Pauline Marois, alors ministre de l'éducation, réalise un sommet sur l'avenir de l'éducation post-secondaire au Québec. Suite à une consultation bidon, le gouvernement décide de couper l'éducation de 1,2 milliards de dollars et d'augmenter la frais de scolarité de 30%.

Ce sommet ressemble beaucoup à celui que le PQ nous propose aujourd'hui. La tactique est simple : calmer le jeu, attendre que la poussière retombe, tenir une « consultation » et finalement, une fois que la mobilisation est morte, annoncer que la hausse des frais sera appliquée.

Il est donc évident que le PQ ne promet de geler les frais que pour gagner du capital politique en vue des élections et pour paraître « régler » la crise. La preuve la plus éclatante de l'attitude du Parti Québécois sur la question de l'éducation est le maintien de la hausse des frais de 2007. Les arguments pour s'opposer à la hausse des frais de 2007 sont bien entendus les mêmes contre celle de 2012. Sauf qu'il n'y aura pas de « consultation » sur le maintien de la hausse de 2007...

La Coalition Avenir Québec et le Parti Libéral du Québec

La CAQ et le PLQ ont déjà clairement annoncé qu'ils maintiendraient la hausse. Il est donc clair que ce n'est pas en votant pour ces partis que nous bloquerons la hausse.

Québec Solidaire

QS promet d'annuler la hausse des frais de scolarité et le retrait de la loi 78 si il est élu, ainsi que l'instauration d'un plan vers la gratuité scolaire. Toutefois, il est relativement certain que QS ne formera pas le prochain gouvernement après les élections. Ils auront donc beaucoup de difficulté pour mettre en place ces mesures.

